



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

LE 10 AOÛT 2020

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville en ce dixième jour du mois d'août l'an deux mil vingt, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M Robert Normand M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 6 et 20 juillet sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

129-08-2020

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2020 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 293 197.97\$
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 35 903.33\$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- ↳ Desjardins a confirmé la réouverture du comptoir de Ste-Marguerite les jeudis à compter du 23 juillet. Le retour à l'horaire normal se fera à une date ultérieure dépendamment de l'évolution de la Covid-19.
- ↳ La Ministre Marguerite Blais nous a décerné le titre de *Municipalité amie des aînés* pour la durée du plan d'action 2019-2021.
- ↳ Invitation au tournoi de golf du Crépuscule qui aura lieu le jeudi 17 septembre au club de golf de Sainte-Marie
- ↳ Une lettre de remerciement de Leucan nous a été transmise pour le don fait en 2019
- ↳ Réception du permis d'alcool pour le restaurant
- ↳ Le Ministère des Transports nous mentionne que la stèle de vitesse a été installée pour une troisième fois la semaine dernière.
- ↳ M Lacasse de TGC nous confirme que les correctifs pour les travaux de la rue de la Meunerie devraient se compléter dans la semaine du 17 août.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juillet.

CPTAQ : aucun dossier



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

130-08-2020
N° de résolution
ou annotation

ADMINISTRATION

SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de la Nouvelle-Beauce désirent présenter un projet de partage d'une ressource commune en gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Ste-Marguerite s'engage à participer au projet de partage d'une ressource commune en gestion documentaire et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la MRC de la Nouvelle-Beauce organisme responsable du projet.

131-08-2020

PERSONNE DÉSIGNÉE AU COMITÉ – PLAN D'ACTION

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal mandate M Claude Perreault, maire, afin de siéger au comité aviseur pour la révision du plan d'action de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

132-08-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT n° 476-2020

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le règlement numéro 476-2020 ayant pour objet de modifier le règlement n° 372 et ses amendements concernant un règlement de concordance soit et est adopté.

133-08-2020

LITIGE EN LIEN AVEC LA ZONE DE PROTECTION DU PUIS 2012-3

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 122-07-2020 adoptée le 6 juillet dernier et de la remplacer par celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'une problématique en lien avec la zone de protection du puits 2012-3 est survenue concernant la vente du lot no 6 358 581 dans la zone industrielle;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de tous de résoudre rapidement le litige opposant René Gosselin et Line Simard SENC et la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat-vente et transaction a été préparée pour entente entre les deux parties ainsi que le comité de développement. Celle-ci est jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil mandate le maire et la directrice générale pour régulariser la problématique de façon permanente ce qui permettra la suite de leur projet. Ceci sans admission d'une quelconque responsabilité de la part de la municipalité.

-Dans un deuxième temps, des discussions seront entreprises avec tous les intervenants au dossier afin de répartir les coûts reliés à ladite entente.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

SÉCURITÉ PUBLIQUE

134-08-2020

N° de résolution
ou annotation

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 474-2020

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le règlement numéro 474-2020 ayant pour objet de créer une réserve financière ne dépassant pas 100 000\$ pour le renouvellement des huit appareils respiratoires et leurs accessoires du service incendie, soit et est adopté.

Signature du registre le jeudi 20 août de 9 à 19 h

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

135-08-2020

MANDAT A L'ARPENTEUR / RANG GRANDE-LIGNE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que l'offre de services de ECCE TERRA soit acceptée au coût de 4000\$ plus taxes pour les travaux d'arpentage du rang Grande-Ligne. Que ces coûts seront pris à même les droits de gravière et sablière.

HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN DOSSIER

LOISIRS ET CULTURE

136-08-2020

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE

Il est proposé par Robert Normand et résolu à l'unanimité que la soumission des Entretiens Karl Parent soit retenue au coût de 5613\$ avant taxes pour les travaux de réaménagement du terrain de balle suivants : enlever le mauvais matériel, évacuer les matériaux excédentaires, ajouter du sable et en effectuer le nivelage.

DIVERS

- TREMPIN SANTÉ EST VENU FILMER NOS JEUNES DU TERRAIN DE JEU DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DÉFI SANTÉ LUNDI LE 10 AOÛT.
- DANS LE CADRE D'UNE SUBVENTION OBTENUE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS, L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA FADOQ S'EST TERMINÉ EN JUILLET, LES GENS SONT INVITÉS A VENIR EN PROFITER (UN JEU DE SHUFFERBOARD A ÉTÉ ACHETÉ MAIS AVEC LE CONTEXTE DE LA COVID-19, IL NE SERA PAS INSTALLÉ CETTE ANNÉE).

Période de questions

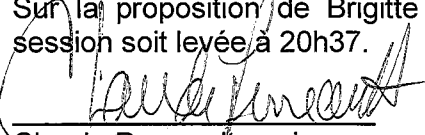
Questions de l'assemblée

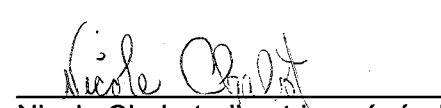
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

137-08-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h37.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.


Claude Perreault, Maire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 17 AOÛT 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, ce dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, directrice générale était présente.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le jeudi 13 août

Ordre du jour

- Mandat des travaux – rang Ste-Suzanne
- Surveillance des travaux – rang Ste-Suzanne
- Servitudes Telus – prolongement de la rue Industrielle
- Poste à combler
- Fonds de soutien aux projets structurants **ajout Itous en accord*
- Dossier servitude Stéphane Bégin et Karine Blanchet **ajout*
- Dossier en litige – rue Industrielle **ajout*
- Structure de la caserne en déficience **ajout*

138-08-2020

MANDAT DES TRAVAUX – RANG STE-SUZANNE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que parmi les 5 soumissions reçues pour les travaux de réfection d'une partie du rang Ste-Suzanne, celle de R.J. Dutil et frères inc soit acceptée au coût de 1 058 359,53 \$ taxes incluses. Ce mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

-Les coûts dépassant l'évaluation soumise par l'ingénieur seront pris à même les fonds de carrière et gravière.

139-08-2020

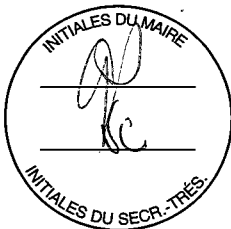
MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RANG STE-SUZANNE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement qu'après analyse des soumissions reçues pour la surveillance des travaux du rang Ste-Suzanne, celle de Stantec soit acceptée au coût de 25 007,06\$ taxes incluses. Ce mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

140-08-2020

MANDAT À L'ARPEUTEUR POUR SERVITUDES TELUS

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que la firme d'arpenteur ECCE TERRA soit mandatée pour exécuter les servitudes requises à Telus afin de procéder à la pose des poteaux dans le prolongement de la rue Industrielle. Le tout conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC).



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

141-08-2020N° de résolution
ou annotation**POSTE A COMBLER**

ATTENDU QUE la secrétaire adjointe, madame Josée Soucy, après une absence pour maladie de 24 mois nous a signifié son intention de ne pas revenir en poste;

ATTENDU QUE madame Nancy Labrecque a occupé ce poste pendant cette période en remplacement et terminera ses fonctions le 11 décembre pour fin de contrat;

ATTENDU QUE madame Nicole Chabot, directrice générale, désire alléger ses tâches et est en accord pour prendre le poste d'adjointe;

ATTENDU QUE le poste de directeur général est devenu vacant et se doit d'être comblé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que les démarches seront faites pour afficher et combler le poste de directeur général dans les plus brefs délais.

142-08-2020**DEMANDE DE SOUTIEN AUX FONDS DE PROJETS STRUCTURANTS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite dépose auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce, dans le cadre de son appel de projets 2020-2021, une demande d'aide financière du montant de 7 602\$ au Fonds de soutien aux projets structurants 2020-21 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de remplacement et ajout de lumières de rues.

ATTENDU QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et la subvention accordée par les surplus accumulés pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que le maire ainsi que la directrice générale soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et la municipalité de Sainte-Marguerite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu, résolu à l'unanimité que le conseil mandate la directrice générale à préparer et déposer la demande de subvention.

143-08-2020**ACCORD DE TRAVAUX – SERVITUDE**

ATTENDU QUE Karine Blanchet et Stéphane Bégin ont acheminé une demande de permis pour la construction d'un garage résidentiel détaché;

ATTENDU que la demande implique d'empiéter sur la servitude permanente existante des tuyaux pour le pluvial et rendant l'espace restreint pour ériger leur bâtiment;

ATTENDU QU'après vérification de la profondeur du tuyau celui-ci est situé à trois pieds;

ATTENDU QU'en érigeant son garage plus près qu'il est stipulé dans la réglementation, la municipalité se dégage de toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient survenir au bâtiment en cas de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le Conseil accorde la permission à Karine Blanchet et Stéphane Bégin de construire le bâtiment secondaire sur la servitude existante en considérant 6,51 pieds de largeur par 24 pieds de longueur qui représente une superficie de 156,24 pieds carrés.

144-08-2020**DOSSIER EN LITIGE – PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QU'en lien avec la problématique de la protection du puits 2012-3 dans le parc industriel, il est nécessaire de résoudre ce litige et qu'en conséquence, indemniser le propriétaire du lot 6 358 581 pour dépenses encourues;

ATTENDU QU'une entente de transaction est en préparation entre les deux parties afin de régler le dossier;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE M René Gosselin et Mme Line Simard demande un premier acompte afin de libérer leurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 34 758.23\$ en premier règlement de l'entente.

STRUCTURE DE LA CASERNE INCENDIE

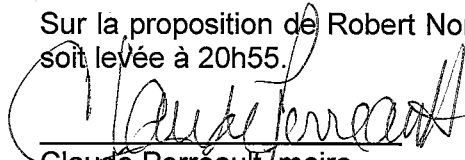
Le directeur incendie, M Marc Deblois, nous a fait part qu'il a remarqué quelques anomalies à la structure du bâtiment : porte avant difficile à ouvrir, contour de la fenêtre dont le gyrock comporte des fissures, espace entre le plancher et la porte de l'escalier intérieur.

Une visite des lieux est à prévoir prochainement pour évaluer le tout.

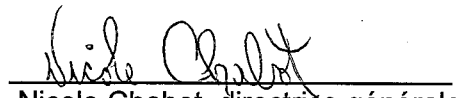
145-08-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Robert Normand et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h55.

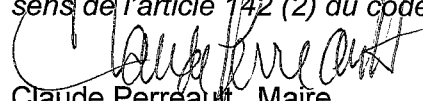


Claude Perreault, maire

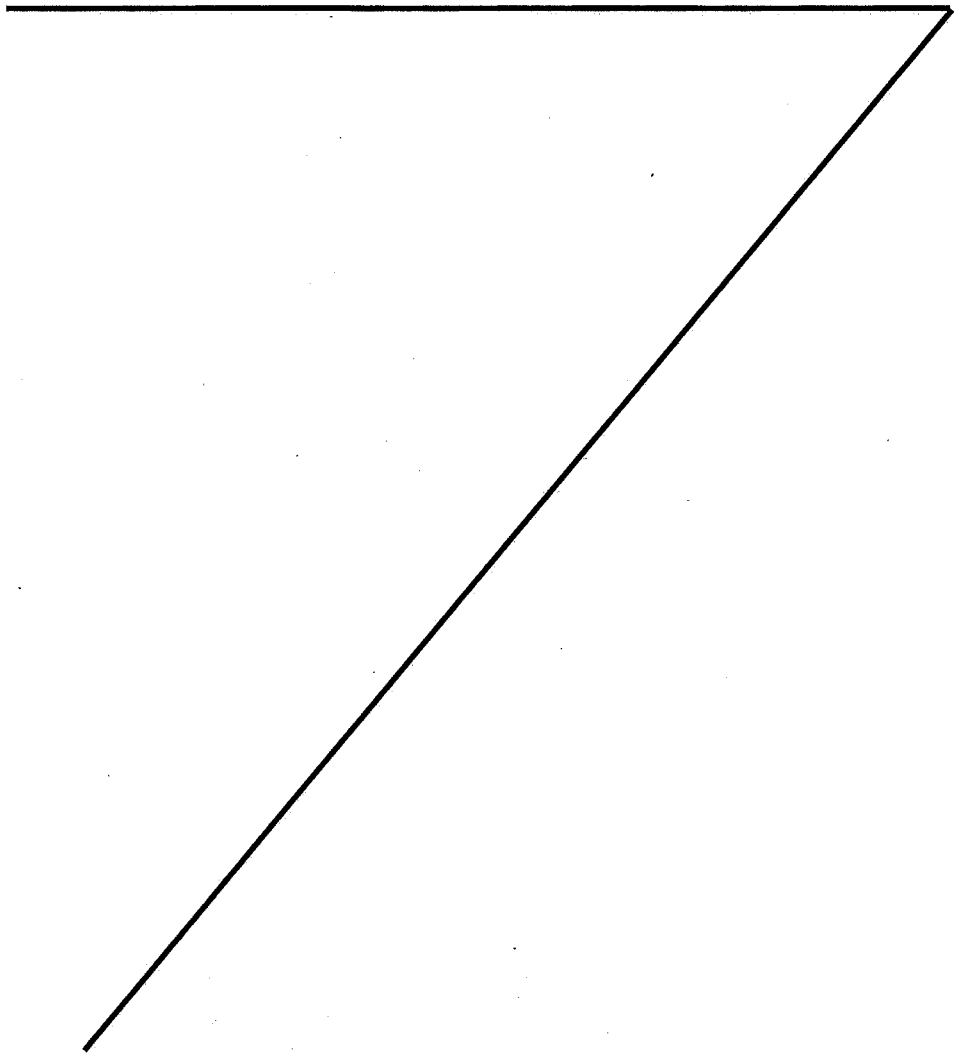


Nicole Chabot, directrice générale

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



Claude Perreault, Maire





Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 3 SEPTEMBRE 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville, ce troisième jour du mois de septembre deux mille vingt, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Nicolas Lacasse Mme Brigitte Brochu
M. Robert Normand Mme Manon Deslauriers

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, directrice générale était présente.

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le mardi 1^{er} septembre

Ordre du jour

- Mandat du contrôle qualitatif – rang Ste-Suzanne
- Mandat d'accompagnement

146-09-2020

MANDAT DES TRAVAUX – RANG STE-SUZANNE

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que sur les trois soumissions reçues pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le projet de réfection du rang Ste-Suzanne, celle d'Englobe Corp. soit acceptée au coût de 12 454.97\$ taxes incluses.

147-09-2020

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – RANG STE-SUZANNE

ATTENDU QUE La compagnie Stantec a été retenue pour la surveillance des travaux du rang Ste-Suzanne;

ATTENDU QUE le mandat pour la conception des plans et l'appel d'offres avait été donné à WSP Canada inc;

ATTENDU QUE pour faire le lien entre la conception et la firme qui effectue la surveillance des travaux, il nous faut mandater WSP afin d'intervenir sur appel pour modifier les documents contractuels;

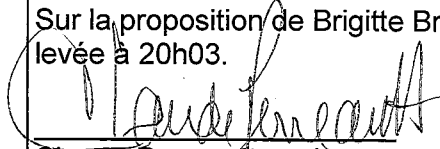
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement qu'un mandat d'accompagnement soit donné à Mme Katherine B. Rodrigue de WSP Canada inc afin de venir en appui à la municipalité ainsi qu'à Stantec dans la réalisation des travaux du rang Ste-Suzanne.

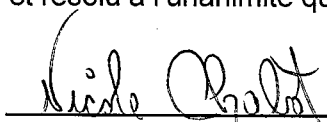
-Le budget anticipé tel que soumis sur l'offre de service du 2 septembre 2020 représente approximativement 3100\$ avant taxes mais seules les heures effectuées seront vraiment facturées.

148-09-2020

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h03.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.


Claude Perreault, Maire